

Décision n° 2026-60 du 3 juillet 2026
portant nomination du responsable par intérim du centre financier mutualisé de Bron

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema),

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 25 juin 2026 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Nabil Ziani est nommé responsable par intérim du centre financier mutualisé de Bron, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 3 juillet 2026

Etienne Crépon

Etienne CREPON

bois directeur général - 4ZYY98WV

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 7/07/2026

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ».

Vu pour acceptation



